

Mise en service d'un radar automatique
Le jeudi 30 juin 2005
Sur la route départementale 935 à TARBES

La Préfecture communique :

La vitesse est la première cause de mortalité sur les routes, devant l'alcool. En 2004, dans notre département, ce sont 23 personnes qui ont trouvé la mort sur les routes et 10 tuées depuis le début de l'année 2005. Pour améliorer la sécurité de tous les usagers, et faire respecter les limitations de vitesse, un radar automatique sera opérationnel le Jeudi 30 Juin 2005 sur la route départementale 935 à TARBES (Point Repère 40+692)

La loi du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre l'insécurité routière a instauré la mise en place du contrôle-sanction automatisé en France.

Protéger l'ensemble des usagers de la route et permettre à tous de circuler sur une route plus sûre et de manière plus sereine est l'un des objectifs des radars automatiques.

Ce radar installé dans les Hautes-Pyrénées sera mis en service jeudi 30 juin 2005 à 12 heures. L'implantation de ce radar se justifie par le nombre important de victimes sur cette portion de route. En effet, de 1999 à 2003, sur cette portion de voie, 88 accidents ont été dénombrés faisant 4 tués, 23 blessés graves et 109 blessés légers.

Tous les usagers de la route sont informés de la présence du radar automatique par une signalisation spécifique située en amont. L'objectif n'est pas de «piéger» les conducteurs mais bien de faire respecter les limitations de vitesse par tous les usagers de la route. Les études scientifiques montrent qu'une diminution des vitesses de 10% entraîne une baisse de 40% des accidents mortels.

Pour répondre aux questions des conducteurs ayant reçu une contravention, un numéro de téléphone national a été créé : 08 11 10 20 30.

Par ailleurs, la carte de France des radars automatiques est disponible sur le site de la Sécurité routière (www.securiteroutiere.gouv.fr) et ceux des ministères de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) et de l'Équipement (www.equipement.gouv.fr).

L'action de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux en matière de sécurité routière a permis de modifier le comportement des conducteurs. En France, le nombre de victimes des accidents de la route diminue. Cependant, chacun doit poursuivre et amplifier ses efforts pour continuer à sauver des vies.